

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**EXTRAIT**

**CANTON DE SAINT VIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de juillet

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

**Date de convocation :**

3 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

17 juillet 2020

**Pascal ROUTHIER, Maire**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

27

**Secrétaires :** Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

**N° : 7**

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

**Objet de la délibération :**

**Acquisition d'un  
terrain :**

**Procurations :** Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER  
Martine COMPANT à Anne BHIR  
Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD  
Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de l'ancienneté des bâtiments des écoles Jouffroy d'Abbans et Claude Nicolas Ledoux, qui induit des coûts de fonctionnement très importants, la commune porte un projet de construction d'un nouveau pôle scolaire « Bâtiment à Energie Positive » (BEPOS) sur le site de la Hourette à Antorpe. Le futur pôle scolaire se situera à proximité des futures zones d'urbanisation de la commune.

M. le Maire propose donc de procéder à l'acquisition des parcelles de terrain suivantes :

950 YD 61 d'une surface d'environ 7650m<sup>2</sup> appartenant à M. REGNIER JEAN-MICHEL.  
950 YD 89 d'une surface d'environ 31600m<sup>2</sup> appartenant à M. REGNIER JEAN-MICHEL et MME REGNIER PATRICIA.

Voir plan ci-dessous.



Il est précisé que d'autres équipements publics sont également envisagés sur ces terrains.

Les services des domaines évaluent la valeur vénale à 7€/m<sup>2</sup> pondérable de 10%, les parcelles sont estimées à :

950 YD 61 d'une surface d'environ 7650m<sup>2</sup> soit 58 900€uros.

950 YD 89 d'une surface d'environ 31600m<sup>2</sup> soit 240 600€uros,

Un accord a été trouvé avec le propriétaire pour une acquisition des terrains pour un montant total de 300 000€.

***Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent***

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 025-212505275-20200710-20200710\_7-DE

**M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires liées à l'acquisition desdites parcelles et ce pour un prix de 300 000€.**

*Pour : 27    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

